

LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 : UN CONTEXTE PROPICE À LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES PROCHES AIDANTES (PPA)



SOURCES ET MANIFESTATIONS DE LA MALTRAITANCE ENVERS LES PPA



4 SOURCES de la maltraitance envers les PPA

7 MANIFESTATION de la maltraitance envers les PPA

PROCHES AIDANTS (PA)

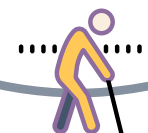


INSTITUTIONS

- 1 - Imposition du rôle de PPA et sur-responsabilisation
- 2 - Jugements sur les façons de faire de la PPA
- 3 - Normalisation du rôle de PPA et de la maltraitance vécue dans l'exercice de ce rôle
- 4 - Dénégation de l'expertise de la PPA et de sa contribution familiale et sociale
- 5 - Dénégation des besoins de la PPA
- 6 - Utilisation de violence psychologique, physique ou sexuelle envers la PPA
- 7 - Contribution à l'appauvrissement de la PPA



ENTOURAGE



PERSONNE AIDÉE

(Éthier et coll., 2018-2021)

COMMENT LA PANDÉMIE A T-ELLE EXACERBÉ LA MALTRAITANCE ENVERS LES PPA?

Amplification des **7** manifestations de cette maltraitance

IMPOSITION DU RÔLE DE PPA ET SUR-RESPONSABILISATION

ex : Le confinement en bulle familiale permet de justifier la non-implication des membres de l'entourage et de la famille. Les PPA se retrouvent seules avec toutes les responsabilités et sont encore plus isolées.

JUGEMENTS SUR LES FAÇONS DE FAIRE DE LA PPA

ex : L'impossibilité pour les PPA de rendre vite à leur proche en CHSLD s'ils ne sont pas des PPA « significatifs » qui avaient « l'habitude d'y aller » a créé deux catégories de PPA : les vrais et les autres. Ils sont donc jugés selon la fréquence ou l'intensité de l'aide offerte.

NORMALISATION DU RÔLE DE PPA ET DE LA MALTRAITANCE VÉCUE DANS L'EXERCICE DE CE RÔLE

ex : L'arrêt de certains services à domicile pour l'aidé et de services d'accompagnement pour les PPA a augmenté leurs tâches et responsabilités. On a tenu pour acquis que les PPA poursuivraient leur travail, sans prendre en considération leur propre peur de contamination, leur besoin de soutien.

DÉNÉGATION DE L'EXPERTISE DU PPA ET DE SA CONTRIBUTION FAMILIALE ET SOCIALE

ex : Le retrait d'accès des PPA en CHSLD et la difficulté des PPA d'offrir des soins à un proche à domicile qui n'est pas dans sa bulle familiale après le couvre-feu.

DÉNÉGATION DES BESOINS DES PPA

ex : Les coupures ou l'annulation des groupes de soutien pour PPA et des autres services formels de soutien.

UTILISATION DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE, PHYSIQUE OU SEXUELLE ENVERS DU PPA

ex : Le confinement à domicile avec un aidé agressif ou violent favorise la violence physique ou psychologique, tout en normalisant la violence vécue. Il est plus difficile pour un intervenant de le remarquer et pour le PPA d'en parler.

CONTRIBUTION À L'APPAUVRISSMENT DES PPA

ex : Le confinement des aînés, qui sont parfois des PPA, ou l'arrêt de certains services ont fait en sorte que des PPA ont dû déboursier des coûts supplémentaires comme payer pour faire livrer l'épicerie, ne pas pouvoir profiter des rabais...



COMMENT PEUT-ON PRÉVENIR CE TYPE DE MALTRAITANCE ?

➤ **Parler et montrer que ce type de maltraitance existe.**

➤ **Adopter une approche de bientraitance envers les PPA.**

➤ **Partager la responsabilité de la proche aidance : les PPA, les aidés, l'entourage et les institutions ont tous un rôle à jouer.**

➤ **Admettre que ça prend une société pour soutenir les personnes aidées. Donc cela ne doit pas reposer que sur les épaules des PPA.**



Les **proches aidants** doivent être plus bienveillants envers eux-mêmes et respecter leurs limites.



L'**aidé** peut comprendre qu'en refusant les services offerts par les intervenants, cela ne tient pas compte des besoins de répit et d'aide de son proche aidant et contribue ainsi à la maltraitance.



L'**entourage** peut être sensibilisé sur le fait que tout ne doit pas reposer les épaules du proche aidant : il peut faire sa part aussi.



La **loi 56** sur la **reconnaissance du rôle de proches aidants**.

- printemps 2021 - politique nationale
- automne 2021 - plan gouvernemental

Titre de la recherche-action : La maltraitance envers les aînés proches aidants et les proches aidants d'aînés : Reconnaître, sensibiliser et prévenir (2018-2021)

Financement : Programme Québec ami des aînés (QADA) du ministère de la Santé et des Services sociaux et ministère de la Famille (2018-2021)

Équipe de recherche : Sophie Éthier, Marie Beaulieu, Mélanie Perroux, Anna Andrianova, France Boisclair et Christiane Guilbeault.